



Implications de l'attestation d'hebergement

Par **Ganoes**, le **24/12/2015** à **11:41**

Bonjour,

Je suis en train de faire des démarches bancaires (ouverture d'assurance vie etc). Or, je réside à l'étranger.

Le conseiller financier m'a donc demandé de remplir une attestation d'hebergement chez mes parents. C'est un hebergement temporaire de 3 semaines, avant de retourner dans le pays où je réside. Le conseiller ne s'est pas posé beaucoup de questions concernant ma situation, car il veut avant tout vendre un produit financier supplémentaire.

Je voudrais comprendre ce qu'implique l'attestation d'hebergement.

D'après le site des impôts, la taxe d'habitation est établie pour l'année entière, et il n'y a pas de prorata.

Est-ce que la signature de l'attestation d'hebergement implique l'hebergement chez mes parents sur l'année entière, et donc l'ajout d'une part supplémentaire sur la taxe d'habitation ? Si c'est le cas, étant donné que c'est le montant des revenus qui détermine le montant de la taxe d'habitation, est-ce que le fisc prend en compte mes revenus perçus à l'étranger ? J'ai informé déjà les impôts que je suis résident à l'étranger toute l'année. Est-ce que le fisc prend en compte les revenus perçus uniquement en France (intérêts essentiellement) pour estimer le nouveau montant de la taxe d'habitation ?

Ou bien est-ce que l'attestation d'hebergement est juste une formalité administrative qui n'implique rien en termes de taxes ?

Merci de m'aider à comprendre ce sujet qui est très flou pour moi.